

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

CREATION D'UNE ZONE MIXTE RETAIL PARK DU BASTA A LACANAU

Une enquête publique a été prescrite, relative à la demande d'autorisation environnementale pour le projet de création d'une zone mixte dite "Retail Park du Basta" à Lacanau, présentée par la SCI SMF.

Le projet consiste en l'aménagement d'une zone mixte composée de surfaces commerciales, de logements et d'une zone naturelle protégée sur une emprise cadastrale totale de 4,48 hectares, comprenant notamment :

- la création de bâtiments commerciaux au nord-ouest,
- la création d'un quartier de logements avec maintien de l'espace boisé existant au sud-est ;
- une coulée verte intégrant 217 places de stationnements et un fossé bordé d'espaces récréatifs.

La réalisation du projet nécessite une autorisation au titre de la loi sur l'eau (rubrique 3.3.1.0), une demande de dérogation pour la destruction et la perturbation intentionnelle de spécimens d'espèces animales protégées, une demande de dérogation pour la destruction, l'altération ou la dégradation de sites de reproduction ou d'aires de repos d'animaux d'espèces animales protégées, une autorisation de défrichement et l'obtention de permis de construire pour les bâtiments commerciaux, les bâtiments de logements et leur parking pour un total de 217 places créées.

Pendant l'enquête, qui se déroulera **du 16 septembre au 16 octobre 2026 inclus**, l'intégralité du dossier, comportant notamment la demande d'autorisation environnementale, une décision d'examen au cas par cas, un document d'incidence et les avis requis des organismes consultés au titre de la demande d'autorisation environnementale, sera consultable par le public en mairie et en mairie annexe de Lacanau, où les personnes intéressées pourront en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture, à savoir :

- Hôtel de Ville (31 avenue de la Libération) du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h et le samedi de 9h à 12h.
- Mairie Annexe (« Villa Plaisance » - rue Jacquemin Perpère) les mercredi et vendredi de 9h à 12h.

Le dossier d'enquête sera consultable, pendant toute la durée de l'enquête sur le site internet dédié à la consultation : <https://www.registre-dematerialise.fr/7436/>

Par ailleurs, en application des dispositions de l'article L123-12 du code de l'environnement, un accès gratuit au dossier sera également garanti par un poste informatique, dans le hall de la cité administrative, 2 rue Jules Ferry, 33090 Bordeaux (horaires 8h30 à 12h00 et 13h30 à 16h00) et dans les espaces France services du département.

Des informations relatives au dossier pourront être obtenues, pendant l'enquête, auprès du pétitionnaire, et plus spécifiquement auprès de Madame Sophie MARAVAL, Maîtrise d'Œuvre Marraud Ingénierie (Tél. : 05 53 98 81 80) à l'adresse suivante : SCI SMF - Route de Brach - 33680 LACANAU.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations sur des registres d'enquête, à feuillets cotés non mobiles, paraphés par le commissaire enquêteur et ouverts par le maire, mis à disposition du public en mairie et en mairie annexe de Lacanau.

Des observations et propositions relatives au projet pourront également être adressées, avant clôture de l'enquête, au commissaire enquêteur :

- **par correspondance**, en mairie de Lacanau, **siège de l'enquête** ;
- sur le site internet dédié : <https://www.registre-dematerialise.fr/7436/>
- par courriel à l'adresse suivante : enquete-publique-7436@registre-dematerialise.fr

Le commissaire enquêteur, Madame Véronique FABRE, Ingénieure - Géo-ingénierie de l'environnement, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations les :

- mercredi 16 septembre de 9h00 à 12h00 à l'Hôtel de Ville,
- vendredi 25 septembre de 14h00 à 17h00 en Mairie Annexe,
- mardi 29 septembre de 14h00 à 17h00 à l'Hôtel de Ville,
- mercredi 7 octobre de 14h00 à 17h00 en Mairie Annexe,
- vendredi 16 octobre de 14h00 à 17h00 à l'Hôtel de Ville.

Les observations et propositions du public transmises par voie postale, ou communiquées au commissaire enquêteur lors de ses permanences, seront consultables au siège de l'enquête.

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables sur le site du registre d'enquête numérique précité.

A la fin de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables pendant un an en mairie et en mairie annexe de Lacanau, ainsi qu'à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde - Service Procédures Environnementales et Utilité Publique - et sur le site internet des services de l'État en Gironde : www.gironde.gouv.fr/publications/publications-legales.

M. François FAURE, Ingénieur Eau Environnement retraité - Expert judiciaire, est désigné en qualité de suppléant, pour intervenir en cas de remplacement du commissaire enquêteur.

La préfète de la Gironde est compétente pour statuer sur la demande d'autorisation environnementale déposée par la SCI SMF.